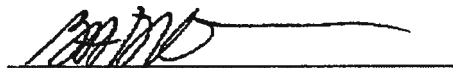


ADDENDUM en date du 10 septembre 2010 à la lettre d'entente en date du 6 mai 2010 (la « lettre d'entente ») entre Benoît Moreau (« Moreau ») et Ressources Géoméga Inc. (« Géoméga »)

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») du prospectus de Géoméga visant son premier appel public à l'épargne, l'AMF a informé Géoméga que la contrepartie reçue par Géoméga pour l'émission des 600 000 actions ordinaires à Moreau aux termes de la lettre d'entente n'était pas suffisante et acceptable.

PAR CONSÉQUENT, Moreau et Géoméga désirent modifier par les présentes la lettre d'entente, pour préciser que Moreau verse à Géoméga une contrepartie additionnelle en espèces de 24 000 \$ pour lesdites 600 000 actions, dont Géoméga accuse par les présentes réception, laquelle contrepartie additionnelle sera ajoutée au compte de capital déclaré de Géoméga et reflétée par la suite dans les états financiers de Géoméga.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en date du 10 septembre 2010.


Benoît Moreau

Ressources Géoméga Inc.

Par : 
Simon Britt